
Nombre de membres

en exercice: 20

Présents : 18

Votants: 18

Séance du 28 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 octobre 2014, s'est réunie sous la présidence de Mr Gérard CLAVE.

Sont présents: Florence FOURCADE, Louis JOLY, Patrick CABANNE, Gerard CLAVE, Jean LAVIGNE, Georges DULONG, Jean-Claude RIBEIRO, Bertrand SASSUS, Nathalie VEPER, Jean-Pascal FORT, Thierry TOURREILLE, Carole MARTINEZ, Michel RULAND, Richard SEGURET, Francis CRABARIE, Benoit DOSSAT, Christian DUCLOS, Philippe ANEROT

Excusés: David SARROCA, Laurent JOANNY, Jean-Yves PIQUE

Secrétaire de séance: Patrick CABANNE

Secrétaire du syndicat: Martine MENGELLE

Objet: REMPLACEMENT CANALISATION "ANTENNE DU CIMETIERE "JUNCALAS - 2014 049

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2014-046 du 30/07/2014

Mr le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation de la conduite AEP à nu située dans le ruisseau de LOUEY sur la commune de JUNCALAS suite à de fortes intempéries de l'hiver 2013 et du printemps 2014.

Ces travaux de réhabilitation de la conduite AEP seront réalisés par SAUR/SOGEP dans le cadre du marché à bons de commande.

Les travaux s'élèvent à la somme de 8141,59 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical:

- adopte et approuve le rapport de Monsieur le Président,
- décide la réalisation des travaux de réhabilitation de la conduite pour un montant de 8141,59 € HT dans le cadre du marché à bons de commande.
- autorise Mr le Président à signer le bon de commande à intervenir.

Objet: REMPLACEMENT BRANCHEMENT N°60 JUNCALAS - 2014 050

Mr le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation du branchement N°60 à nu située dans le ruisseau de LOUEY sur la commune de JUNCALAS suite à de fortes intempéries de l'hiver 2013 et du printemps 2014.

Ces travaux de réhabilitation du branchement AEP N°60 seront réalisés par SAUR/SOGEP dans le cadre du marché à bons de commande.

Les travaux s'élèvent à la somme de 9113,83 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical:

- adopte et approuve le rapport de Monsieur le Président,

- décide la réalisation des travaux de réhabilitation du branchement N°60 avec traversée du ruisseau le LOUEY pour un montant de 9113,83 € HT dans le cadre du marché à bons de commande.

- autorise Mr le Président à signer le bon de commande à intervenir.

Objet: EQUIPEMENT DE TELETRANSMISSIONS ET CAPTEURS, - 2014_051

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le délégataire SAUR en début de contrat a mis en place à ces frais :

- 5 compteurs de sectorisation sur réseau,
- 10 débitmètres dont 2 avec mesure de pression intégrée,
- 8 équipements de télé report des index de comptage,
- 3 réducteurs stabilisateurs de pression,
- 4 pré localisateurs acoustiques et 10 poste de télésurveillance.

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire d'installer en supplément 3 télétrans LS42 avec 5 capteurs de niveau et 4 capteurs de pression avec prise en charge sur le réseau existant. Ces équipements permettront un meilleur service pour les abonnés du syndicat et amélioreront le ratio du réseau.

Ces travaux seront confiés au délégataire SAUR. Le devis s'élève à la somme de 11472,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical:

- adopte et approuve le rapport de Monsieur le Président,
- décide l'installation de 3 Télétrans LS42 avec 5 capteurs de niveau et 4 capteurs de pression avec prise en charge sur le réseau existant pour un montant de 11472,00 € TTC.
- autorise Mr le Président à signer le devis à intervenir.

Objet: RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ET COMPTE D'AFFERMAGE 2013

Monsieur le Président a donné lecture des grandes lignes du rapport du délégataire 2013 et du compte d'affermage 2013.

Ce rapport est à la disposition du public en Mairie de BARTRES ainsi que le compte d'affermage 2013.

Objet: RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT 2013

Monsieur le Président a donné lecture des grandes lignes du rapport 2013 sur la qualité et le prix de l'eau pour l'exercice 2013.

Rapport adopté et approuvé à l'unanimité des membres présents

Objet: CONDUITES D'EAU APPARENTES SUITE AUX INTEMPERIES SUR GEU - 2014_052

Mr le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de remplacement de 3 conduites d'eau potable qui sont apparentes dans le ruisseau sur la commune de GEU suite aux fortes intempéries de l'hiver 2013 et du printemps 2014.

Ces conduites sont visibles sur la partie haute sur le 1/4 supérieur.

Dans un premier temps, la solution serait de protéger les conduites avec mise en place de béton avec rétenteur d'eau et treillis soudé pour faire un seuil. Montant estimatif 1776,00 € + préparation du dossier pour la police de l'eau.

Puis prévoir l'approfondissement en septembre 2015 compte tenu que nous ne pouvons plus effectuer de travaux dans les cours d'eau à compter du 01 Novembre jusqu'au 30 mars de chaque année.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents:

- adopte et approuve le rapport de Monsieur le Président,
- accepte dans un premier temps la mise en place de béton avec rétenteur d'eau et treillis soudé pour faire un seuil afin de protéger les conduites d'eau potable.
- autorise Mr le Président à signer le devis à intervenir pour un montant de 1776,00 € + le devis de préparation du dossier pour la police de l'eau si nécessaire.

Objet: DELEGATION AU PRESIDENT POUR TRAVAUX URGENTS - 2014 053

Monsieur le Président informe le comité syndical que cette année nous avons rencontré pas mal de travaux d'adduction en eau potable à effectuer en urgence suite aux intempéries de l'hiver 2013 et du printemps 2014.

(Ex: Conduites à nues dans les ruisseaux, casse des conduites d'eau potable, éboulements etc.....)

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents:

- adopte et approuve le rapport présenté par Mr le Président,
- donne délégation à Monsieur le Président pour signer les devis se rapportant à des travaux d'AEP dits urgents,

Séance levée à 22H00

Le Président,

G.CLAVE

